Mensuel - 1ère Année - N° 2 - AVRIL 1957 - Prix : 25 frs

LA VOIX DU TRAVAILLEUR ALGÉRIEN

صوت العامل الجزائري

Organe de la Fédération de France de l'Union des Syndicats des Travailleurs Algériens

Rédaction - Administration, 40 Rue de Paradis - Paris 10e Tél. : TAI. 57-29 LE GÉRANT : Ahmed BEKHAT

ÉDITORIAL

AUJOURD'HUI en Algérie, pas un travailleur, pas une famille, femmes, enfants, personne n'est à l'abri. Nos frères en Algérie subissent de rudes coups d'une terreur implacable. Un fait parmi des milliers d'autres :

Rue Médée, à Alger, durant la nuit, les paras procèdent de 22 heures à 4 heures du matin. Cernant en bloc des maisons, ils arrachent brutalement de leur lit à leur sommeil femmes, enfants, vieillards, hommes sans leur laisser même le temps de s'habiller et les femmes de se couvrir.

Parqués, malmenés, gardés mitraillettes au poing, nos frères et nos sœurs virent d'autres paras rentrer dans leur domicile, fouiller, saccager tout chez eux. Et toujours partent vers une destination inconnue (?) des hommes jeunes !

On comprend pourquoi Lacoste a interné tous les dirigeants de notre centrale U.S.T.A. et interdit l'exercice du droit syndical à tous les travailleurs algériens.

Il espère ainsi empêcher que s'exprime en Algérie même la protestation populaire contre de telles exactions.

La Fédération de France de l'U.S.T.A. n'acceptera pas que le silence retombe sur la sanglante répression qui est celle de notre pays.

Exprimant la volonté de tous les travailleurs algériens exilés en France, l'U.S.T.A. exige que cesse immédiatement la répression contre le peuple algérien et que les liberté démocratiques soient intégralement rétablies en Algérie même, particulièrement les LIBERTES SYNDICALES.

LA VOIX DU TRAVAILLEUR ALGERIEN

POUR la LIBERTÉ DE PASSAGE aux ALGÉRIENS

NOTRE C. E. réunie le 10 mars 1957, après avoir étudié le problème des restrictions faites aux Algériens de rentrer chez eux, vient de décider de mener une campagne contre cette injustice dont ils sont l'objet.

Un tract sera édité pour alerter l'opinion publique contre une atteinte aussi flagrante des droits les plus élémentaires de l'homme, et en particulier le droit de voyager librement.

Nous rappelons pour mémoire que depuis le 20 mars 1956 les Algériens sont astreints à demander une autorisation spéciale, « un visa ».

Cette demande pour l'octroi du dit visa devient de plus en plus problématique par le nombre des difficultés qu'elle suscite. Les pièces exigées sont compliquées.

En dehors de la carte d'identité, certificats de travail et autres papiers, l'Algérien est tenu de fournir un certificat affirmant que sa présence, chez lui, où il est né, dans son pays, ne nuit pas à l'ordre public.

Ce certificat lui est en l'occurence délivré par le maire ou l'administrateur, qui sont par excellence les soutiens du colonialisme, ce qui veut tout dire.

Sans trop préjuger, nous pouvons avancer que les complications que nécessitent l'obtention d'un visa ne sont que trop évidentes.

A la suite de ces mesures, l'ouvrier algérien se trouvant en France depuis plusieurs mois et même plusieurs années et désirant se rendre auprès des siens, dans son pays, ne peut que se considérer en « résidence forcée » en France.

Sans ressources depuis les grèves et les licenciements abusifs, sans parler des expulsions de leur pays, les Algériens errent au milieu d'une hostilité qui se fait plus criarde du fait d'une propagande mensongère et raciste.

Il est répondu aux intéressés en une formule édifiante sur le caractère de la suite donnée à chaque demande : « Nous avons le regret de vous faire connaître qu'il n'est pas possible, pour le moment, de réserver une suite favorable à la demande d'autorisation de voyage à destination de l'Algérie », etc...

Somme toute, cette situation et ce moment qui dure déjà trop longtemps ne font qu'augmenter le mécontentement de tous nos camarades.

C'est à la suite de ces constatations que notre C.E. a décidé de mener une action appropriée, afin de porter remède à cet état de faits sans précédent.

Nous avons également constaté qu'à ce jour aucune organisation française, ouvrière ou autre, n'a protesté contre une telle mesure aussi injuste que flagrante.

Ce silence est-il voulu ? Nous ne le pensons pas. Car s'il est vrai que bien souvent des problèmes se posent à la classe ouvrière française, nous savons fort bien pour notre part, que celui-ci est important, puisqu'il concerne les fondements mêmes d'une véritable démocratie. Cette mesure exceptionnelle porte une grave atteinte à la liberté et tout travailleur français s'il était informé, nous en sommes certains, lutterait à nos côtés.

Les Algériens en général et les travailleurs en particulier se trouvent perplexes devant de telles attitudes qu'ils ne comprennent pas et en chaque circonstance dans les cas qui les concernent.

Dans une démocratie véritable LA LIBERTE de circuler est un DROIT indescriptible pour les individus. Alors, nous demandons pourquoi existe-t-il une barrière contre la liberté de circulation de plus de 400.000 Algériens qui travaillent en France ?

La preuve est faite que toutes les déclarations pompeuses affirment que les Algériens ont les mêmes droits et les mêmes libertés que les Français ne sont que trompe l'œil.

Faut-il que les travailleurs algériens restent dans l'expectative en attendant le bon vouloir de ces messieurs ?

Ce serait se méprendre sur la valeur combative et l'esprit de lutte de la classe ouvrière algérienne que de croire à une pareille attitude.

La C.E. de l'U.S.T.A., consciente de son rôle qui consiste à défendre les travailleurs, a pris en considération la portée de cette revendication qui s'avère d'une importance capitale pour chacun de nous.

En prenant cette initiative, notre C.E. répond au désir unanime de tous les travailleurs organisés au sein de l'U.S.T.A. Convaincus que l'abrogation de cette loi scélérate qui les prive de circuler librement, ne peut être réalisés que par l'action, les travailleurs algériens unis sauront gagner cette victoire pour la liberté et la démocratie.

Ils feront appel à tous les démocrates, travailleurs français, pour les soutenir dans cette lutte pour le droit de passage pour l'Algérie.

C'est dans cette perspective que notre C.E. engage tous les militants responsables, travailleurs organisés ou non, à prendre toutes les initiatives pour exiger l'annulation de cette mesure arbitraire.

Les travailleurs algériens veulent pouvoir circuler librement !

Les causes de notre réussite

TOUT ce qui suit de près l'évolution de notre organisation est étonné du développement rapide de l'U.S.T.A. au sein des travailelurs algériens.

L'influence et le rayonnement de notre organisation sont essentiellement dûs à :

1°) Notre point de vue démocratique sur la solution de l'affaire d'Algérie.

a) Reconnaissance au peuple algérien de son droit à l'autodétermination.

b) Libération immédiate de Messali Hadj et de tous les détenus politiques et syndicalistes.

c) L'arrêt des exécutions de condamnés à mort.

d) Cessez-le-feu.

e) Négociations avec les représentants authentiques issus des élections libres.

f) Liberté de passage aux Algériens résidant en France par l'abrogation du décret du 20 mars 1956.

2°) La défense des revendications sociales des travailleurs algériens.

a) Respect du principe : « travail égal, salaire égal ».

b Attribution des prestations familiales et de Sécurité sociale à leurs familles restées en Algérie, au même titre que les familles de leurs camarades français.

c) Suppression du délai de résidence pour avoir droit à l'indemnité de chômage, car l'Algérien est souvent appelé à se déplacer d'une ville à une autre à la recherche d'un travail.

d) Amélioration de l'habitat par la construction de foyers et suppression des conditions d'admission qui sont actuellement problematiques, si bien qui'l faudrait plusieurs mois de démarches et produire des pièces nombreuses et inutiles (Si l'on arrive à les avoir).

e) Possibilité au travailleur algérien de rester un mois par an, au moins, auprès de sa famille et garantie du maintien dans son emploi à son retour.

f) Au même titre qu'en Algérie, reconnaissance des fêtes musulmanes comme fêtes légales, donc fériées.

3°) Il faut le dire franchement : *La satisfaction de leur désir qui était de se débarrasser de la tutelle paternaliste des autres centrales syndicales en général et de la CGT en particulier, car hélas, cette organisation avait absorbé le plus grand nombre des travailleurs algériens.*

En effet, l'Algérien étant de tempérament combattif, énergique, voyait ses forces s'étioler dans une organisation qui n'est pas la sienne et qui n'a pratiquement rien fait pour lui.

Les résolutions votées par les différents Congrès de la CGT sont restées sans suite, et ont rejoint les archives aussitôt après la clôture de chacun de ces Congrès.

Cette escroquerie morale est devenue de plus en plus flagrante. L'admission en masse des T.A. à l'USTA est une preuve tangible de leur prise de conscience. Leur mécontentement s'est manifesté par leur démission collective de la CGT. (Exemples nombreux.)

Au début de la création de la Fédération de France de l'U.S.T.A. nous avons beaucoup souffert de l'incompréhension de nos camarades d'hier — les travailleurs français.

Aujourd'hui nous sommes heureux de constater une évolution considérable dans les esprits, évolution indispensable à l'entente et à l'entretien de bonnes rélations.

Quelques retardataires, pêcheurs d'eau trouble, qui ont la nostalgie du vieux temps de la confusion reprennent leur son de cloche de la division.

Bref, s'ils découvrent maintenant une quelconque affection pour les T.A., voilà un symptôme qui nous autorise à mettre au grand jour leurs sentiments par trop décriés, et leur opportunisme à l'œuvre que nous seuls sommes mandatés à accomplir.

Pendant que, déjà nous luttions pour le bien de notre peuple, nous n'hésitions pas à déclarer que durant ces pénibles moments, eux se vautraient dans les faunes de la collaboration.

Une chose est certaine. Les travailleurs savent discerner les camarades qui servent leur cause commune, des individus qui essaient de semer la confusion dans les esprits en vue de les diviser, donc de les asservir.

LE MARCHÉ COMMUN

DEPUIS quelque temps le projet de traité instituant le marché commun occupe tous les esprits.

Ses complications multiples ont empêché l'opinion de s'en saisir et pourtant il représente une option fondamentale de la politique française, option qui engage tout l'avenir de ce pays.

Les six gouvernements intéressés (Allemagne, Luxembourg, Belgique, France, Italie, Pays-Bas) pensent le faire voter cette année par leur Parlement respectif.

Incapables de préparer actuellement « l'Europe politique », ces gouvernements comptent faire précéder cette Unité politique par l'Unité économique.

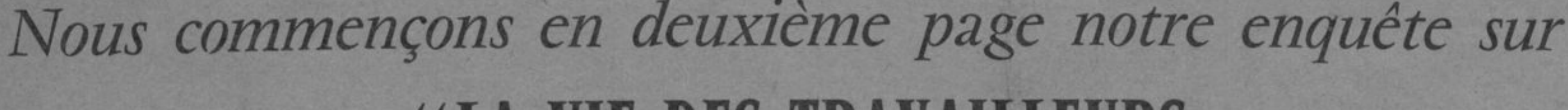
Ce plan comporte donc des conséquences capitales pour la France.

La France a inclu l'Agérie dans ce marché, qui est, s'il est ratifié, un véritable saut dans l'inconnu.

D'ores et déjà nous déclarons que les Algériens ne tiendront compte d'aucun projet les engageant sans qu'ils puissent donner leur avis.

Ceci dit essayons d'expliquer brièvement ce traité. Les inconvénients pour la France sont clairs et nombreux. Beaucoup de questions restent sans réponse. Les avantages sont incertains et difficiles à évaluer. En effet, l'avantage le plus sérieux de la France est motivé par sa situation de puissance coloniale africaine.

(Suite page 2.)



Nous commençons en deuxième page notre enquête sur



"LA VIE DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS EN FRANCE"

CONDITIONS DE VIE DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS EN FRANCE

par DJAMAL-EDDINE

NOUVELLE PERMANENCE DE L'U.S.T.A.

Les bureaux de la Fédération de France de l'USTA sont transférés

22, rue Xavier-Privas
Paris Métro : St-Michel

L'administration et la rédaction de « La Voix du Travailleur Algérien » restent domiciliées au

40, rue de Paradis,
Paris 10e

« LA VOIX DU TRAVAILLEUR ALGERIEN » a décidé d'ouvrir une enquête sur les causes de l'immigration Algérienne en France et sur les conditions de vie de ces travailleurs. Jusqu'à présent il a été à différentes reprises question dans la presse, au Parlement français, du sort de nos compatriotes émigrés. La différence entre notre enquête et ces discours ou articles parus dans le passé c'est que nous irons sur place interroger nos frères. Qui eux-même, en répondant à nos questions, définiront leurs problèmes.

La parole aux émigrés algériens tel est le sens de la série d'articles que nous consacrerons à ce problème. Auparavant il est évidemment indispensable, dans un premier article, de donner les conditions générales et historique de l'émigration de près de 400.000 Algériens en France.

Jusqu'à présent, les gouvernants français n'ont jamais voulu étaler au grand jour les raisons de cette massive émigration algérienne. Parce qu'ils auraient été emmenés à dresser le procés du colonialisme qui dans livres et discours aurait soi-disant donné le bien-être au peuple algérien. Ils auraient également été emmenés à décrire que ce bien-être n'est que misère et réprssion. On ne peut parler de ce drame que représente l'immigration sans présenter le procès du colonialisme et de la répression qui n'a jamais cessé de s'abattre sur l'élément ouvrier algérien. Lequel par cet état de faits s'est trouvé contraint de s'expatrier.

A) L'état colonial a soumis l'Algérien à cette sorte d'esclavage qu'est l'asservissement de l'homme par l'homme. En effet, et cela n'est un secret pour personne, l'Algérien qui a la chance de trouver un emploi, travaille en moyenne 13 à 14 heures par jour pour la somme de 350 francs. Avec ce salaire, il doit nourrir 5 à 6 jours en moyenne si ce n'est pas plus (le degré de natalité en Algérie étant supérieur à celui de la France). N'étant pas bénéficiaire des Allocations Familiales (à l'exception des travailleurs industriels et Dieu sait s'il y en a très peu), ni Sécurité Sociale, ni de secours le plus minime qu'il soit, cet Algérien est voué à la misère dans son propre pays. (Son revenu annuel étant à peine égal à celui d'un habitant de l'Ouganda-17.500), et pour remédier à ce problème il doit adopter cette terrible solution que résume ce mot : EXPATRIATION.

Ce qui veut dire pour lui :

a) se séparer des siens et peut-être ne plus jamais les revoir. (sait-on ce que nous réserve l'avenir) ;

b) s'exiler de son pays qu'il n'a jamais quitté ;

c) changer de vie, abandonner ses mœurs et changer ses coutumes.

B) L'Algérien dans son propre pays connaît la discrimination raciale et est exclu par la domination coloniale de toute possibilité minime ou grande de participer à la gestion de ses propres affaires. C'est coutume pour le racisme colonialiste de tenter une justification en déclarant :

« Les ratons se contentent de peu, ils sont habitués à coucher par terre sur la dure ». Après tout, n'est-il pas vrai que l'Algérien moyen ne mange de la viande qu'une fois par an (le jour de la fête de l'Aid El Kebir).

Le voyageur européen n'a-t-il jamais hauteurs sur une terre rocailleuse, dominant les riches plaines fertiles où vu dans les douars accrochés dans les poussent la vigne (Comme on le sait l'Algérien qui ne boit pas de vin, l'Algérie qui est contrainte d'importer le blé, voit une grande partie de sa terre consacrée à la culture dès vignobles ; ceci pour l'exportation et les milliards de Monsieur Borgeaud qui par ailleurs se soucie fort peu que le vin « algérien » concurence le vignoble français et réduit l'impuissance les petits viticulteurs du Midi de la France) des hommes jeunes et faméliques restés à discuter à longueur de journée sur le pas des portes ?

Et pourquoi ne travailleraient-ils pas ? Simplement parce qu'ils n'ont pas de travail et que le maigre lopin de terre ne permet de travail pour tous.

Parce que le colonialisme a chassé par l'expropriation les Algériens musulmans de leurs meilleures terres qu'il s'est approprié par la conquête ?

Peut-être des lois « sociales » ont été votées, des projets de réforme rédigés, des kilomètres de textes adoptés, tout ceci est resté à moisir au fond d'un tiroir du palais du Gouvernement Général. En fait, il n'est qu'un droit pour le travailleur algérien dans son pays : se taire ou aller en prison, voir lui-même sa femme et ses enfants crever de faim ou s'expatrier.

Le travailleur algérien est donc venu en France, en Sarre, en Belgique, dans la Rhénanie. Il ne sait ni lire ni écrire ou à peine. 2.000.000 d'enfants algériens n'ont pu être scolarisés à ce jour, parce qu'on a construit des palais, parce qu'on investi des centaines de millions et des milliards dans la construction des casernes pour le C.R.S. au lieu d'édifier des écoles.

L'émigré algérien ira travailler dans la mine, dans les industries chimiques comme terrassier, dans tous travaux durs n'exigeant aucune qualification. Il vivra dans les taudis à 4, 5, 6, 7, etc... dans une chambre d'hôtel louée à des prix exorbitants, dans la promiscuité des foyers. Son maigre salaire devra être rogné car il faut nourrir la femme et les gosses qui sont restés au pays et également aidé le frère qui a perdu son emploi.

Comme si tout cela ne suffisait pas, les « médinas » où sont parqués les Algériens en France sont soumises à toutes sortes de vexations policières. Sa centrale algérienne, l'U.S.T.A., forgée pour défendre ses intérêts et sa dignité connaîtra de multiples embuches mises en place pour tenter de l'empêcher d'agir efficacement.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO :
« TRAVAILLEUR ALGERIEN DE BEZONS, TU AS LA PAROLE »

QUELQUES QUESTIONS RELATIVES AU DROIT DU TRAVAIL

Qu'est-ce qu'un contrat de travail?

Le contrat de travail est une convention provisoire *limitée dans le temps.*

Tout salarié est donc lié à son employeur par un contrat de travail individuel : celui-ci peut être conclu soit par écrit, soit verbalement, ce qui est le cas le plus fréquent.

La durée du contrat est fixée par le contrat ; elle ne peut être supérieure à un an pour les ouvriers. Lorsque le contrat ne prévoit pas de durée fixe, de durée déterminée, il est à durée indéterminée : le contrat à durée indéterminée peut être rompu à tout moment à la condition, pour la partie qui veut rompre, de prévenir l'autre partie à l'avance. Le délai qui court à compter de la notification du licenciement s'appelle délai-congé au délai de préavis.

Devant le patron qui l'engage, l'ouvrier qui cherche du travail et s'apprête à conclure un contrat individuel est évidemment en état d'infériorité du fait de la domination économique de la bourgeoisie et bien souvent il doit accepter des clauses désavantageuses.

Le patronat ne perd jamais, en effet, de vue la notion qu'il a depuis toujours que chaque ouvrier pris individuellement lui loue sa force de travail, ses bras et sa capacité professionnelle ; de ce fait la tendance du patronat est de traiter avec chaque ouvrier et non avec l'ensemble de la classe ouvrière. Le syndicat en faisant un tout des intérêts des ouvriers au sein des entreprises, en organisant la force que représentent tous les salariés, contraint le patronat à traiter avec l'ensemble des travailleurs. C'est pourquoi l'action des syndicats va vers la signature de contrats collectifs, de conventions collectives.

Le marché commun

(Suite de la première page.)

Il constituera :

a) la libre circulation des 160 millions de consommateurs de ces six pays ;

b) la suppression des contingents limitant la circulation des marchandises et des capitaux ;

c) la suppression des droits de douane ;

d) front douannier commun à l'égard des autres pays non membres du marché commun.

AVANTAGES PROCURES PAR LE MARCHE COMMUN

Comme la France est le principal pays agricole des membres du marché commun, l'avantage est certain. Mais il n'y a qu'une partie des agriculteurs qui se trouve favorisée, car le projet prévoit l'obligation pour les six pays de s'acheter, entre eux de préférence, leurs produits agricoles, dont le prix doit être « comparable » à celui des autres pays agricoles tels que le Canada et l'Amérique.

« Prix comparable » cela suppose une réduction des prix français actuels. Pour cela il faut pousser la modernisation technique, donc la concentration des capitalistes exploitants. De ce fait les petits agriculteurs mal équipés sont appelés à disparaître.

Le Français en tant que consommateur sera avantagé puisqu'il trouvera facilement à bas prix : voitures, appareils photo, poste de radio, etc...

La France espère aussi alléger son déficit budgétaire, en déchargeant sur ses partenaires une partie des investissements sociaux qu'elle effectue en Afrique.
dont ce parti seul tirera le profit.

Mais là aussi il est à préciser que les autres pays ont fait beaucoup de réserves sur la réalisation de ce chapitre tant que la stabilité de l'Afrique n'est pas assurée.

En ce moment tout montre que cette stabilité, loin d'être réalisée, risque même de remettre tout en question, les réactions des membres des T.O.M. étant très redoutées.

Analysons maintenant les inconvénients résultant du marché commun.

Les autres partenaires se sont engagés à rattraper le (retard sur les salaires de France. Cela suppose donc :

1° Une stagnation de la classe ouvrière française tant que cette différence n'est pas comblée.

2° Un afflux considérable des autres Européens qui bénéficieront des avantages inexistants chez eux.

Le patronat trouvera en cet accord un argument solide pour ne pas satisfaire les revendications des travailleurs.

Il est probable que, pour des raisons évidentes, les Allemands et les Italiens fassent pression sur la France pour ne pas augmenter cette différence, car il est quasiment impossible à ces pays de rattraper ce retard important (Allocations familiales, heures supplémentaires, salaires féminins) dans un temps assez bref.

En s'opposant actuellement à l'augmentation des salaires, le gouvernement n'est-il pas en train de prouver au patronat qu'il est capable de « faire taire » les syndicats dans leurs revendications ? (d'où le jonglage des 213 articles).

Tout le monde sait que sur le plan industriel l'Allemagne est mieux placée que la France.

Si le projet de marché commun est ratifié par les parlements, l'industrie française doit, pour son expansion, moderniser sa technique. Là aussi les petites entreprises mal équipées sont appelées à disparaître au même titre que les petits agriculteurs.

Les conséquences de la disparition de ces petits établissements sont considérables.

Aussi verrons-nous demain des populations entières évacuer leur région pour s'installer dans les centres industriels. Les chômeurs également, quitteront la France, abandonnant leur foyer, à la recherche du travail.

Certes, le gouvernement E. Faure par décrets du 30 juin 1955 a créé un plan de « déconcentration » de la région parisienne, accordant aux industriels qui acceptent soit de transférer leur entreprise en province, soit de créer de nouvelles entreprises, certains avantages comme « prime spéciale d'équipement » qui représentent jusqu'à 20 % des investissements.

Mais combien de temps le gouvernement pourra-t-il appliquer ces décrets qui pèsent déjà lourdement sur l'économie ?

EXTENSION DU CHOMAGE

Les chômeurs allemands et italiens pourront venir travailler en France où il y aura assez de chômeurs, et ces étrangers seront automatiquement à la charge du budget français.

Les fonds dont disposera une « Caisse Européenne » prévue à cet effet sont largement insuffisants pour venir en aide à tous les chômeurs.

DEFICIT COMMERCIAL

Comme nous l'avons expliqué plus haut la France compte beaucoup sur ses produits agricoles, mais les ventes supplémentaires suffiront-elles à couvrir le surplus de ses achats de produits industriels allemands, italiens, etc... ?

Non ! Nous ne le pensons pas. Le déficit de la balance commerciale sera donc aggravé. Dans ce cas l'exécutif du marché commun pourra obliger la France à dévaluer sa monnaie autant de fois qu'il le faudrait, ce qui entraînera une diminution considérable du pouvoir d'achat français.

⁂

LE MARCHE COMMUN ET LES COLONIES FRANÇAISES

En principe, les colonies africaines françaises sont engagées dans le marché commun.

L'évolution de ces peuples, la guerre en Algérie, en un mot l'instabilité de tous les pays où existe l'autorité française, ne peuvent qu'inciter les pays membres à opposer de sérieuses réserves.

Malgré cela, l'Allemagne, l'Italie, la Hollande, ont accepté de verser annuellement la petite somme de 70 milliards sur 370 que la France engage en Afrique Noire à titre de dépenses de *souveraineté*.

Les investissements économiques et sociaux sont compris dans cette somme. Mais les marchés africains recevront les produits allemands, italiens et hollandais que fuiront petit à petit les produits français.

AUTRES INCONVENIENTS

Les Africains en général et les Algériens en particulier ont leur mot à dire, du fait que tout leur avenir y est engagé.

Les « Européens » tiennent compte de cet état de choses et les réserves qu'ils ont faites en font foi.

L'expérience nous a montré qu'on ne peut rien faire dans un pays sans le consentement de la population de ce pays.

Par l'abolition des droits de douane, la France détruit le seul élément qui lui permet de redresser la balance des comptes, en restreignant de façon autoritaire tous les achats à l'étranger.

Nous assisterons ainsi à une véritable hémorragie de devises qui sera impossible à arrêter.

Une première dévaluation du franc qui serait inévitable ferait monter les prix intérieurs français. Une deuxième dévaluation serait nécessaire et peut-être même une trosième et quatrième, jusqu'au jour où le franc, singulièrement dévalué, tomberait à zéro.

Les conséquences sont prévisibles. Le P.C.F. exploitera si bien la situation qu'il sera capable en peu de temps de provoquer une révolution

Certes, le gouvernement pensera faire un appel à « l'esprit civique des français » pour qu'ils achètent les produits nationaux. Mais comment espère-t-il réussir puisqu'il ouvre largement ses douanes aux produits étrangers ? Rien n'est plus contradictoire.

CONCLUSION

Les menus avantages que nous avons cités sont largement compensés par des risques économiques indéniables.

De la ratification du projet du marché commun dans son état actuel, c'est le patronat européen qui sera lié par ses intérêts.

Ce projet condamne toutes les règlementations : *orientation de la production, surveillance des prix,* (ce qui empêche les gros commerçants d'exagérer le prix de vente de leurs marchandises), *règlementation des transferts de capitaux,* etc., etc..., indispensables à la vie du travailleur dans un pays démocratique.

Ce projet est le « feu vert » pour l'anarchie économique sous toutes ses formes, car au même titre que dans l'affaire de la C.E.C.A. les grands capitalistes s'uniront et formeront une puissance telle que le marché commun en lui-même ne deviendra qu'un instrument entre leurs mains.

Les plus lésés dans cette affaire sont les travailleurs de tous les pays, car ils perdront, dans leurs pays respectifs, les avantages que leur accordent les législations sociales pour se protéger.

Si les patrons s'unissent facilement les syndicats des six pays resteront divisés et il leur est impossible individuellement de défier l'exécutif auropéen.

En notre qualité d'internationalistes prolétariens nous donnons notre point de vue, qui est défavorable à cette folle entreprise. Nous sommes contre tout « libéralisme » aux conséquences désastreuses n'engendrant que des misères.

Les six gouvernements en voulant unir et construire l'Europe de demain, ne font en réalité que la détruire.

Quant au point de vue français nous ne faisons que reprendre la question que se pose Maite RUNGIS, dans une excellente série d'articles de « Perspectives Ouvrières » : la France sera-t-elle encore un Etat indépendant dans vingt ans ?

Ahmed BEKHAT

AVEC LES TRAVAILLEURS D'AFRIQUE NOIRE

LU DANS LA PRESSE

LA MISÈRE DES PAYSANS GUINÉENS
et l'avenir du territoire

LA Guinée traverse en ce moment une période de devastation forestière à grande proportion dont il convient d'alerter l'opinion publique.

J'ai parcouru, non sans peine, en compagnie de Monsieur Gosselin, inspecteur des Eaux et Forêts, M. Vuarney, contrôleur des Eaux et Forêts, des gardes forestiers Mady Diakité, Diallo Abdoulaye, Soumah Fodé Mamadou, Barry Moctar, les réserves forestières du cercle de Dubréka. Nous avons vu successivement les forêts classées de Kakoulima, Balan, Salia, Dixinn et Kabitaye.

La tournée a duré du lundi 4-2-57 au samedi 16-2 57.

Les forêts environnant les villages de Négueya, Bondékori, Tadi, Kolakouré, Kouria, Coyah, Manéah, Friguiadi, Tabili, Tanènè, Bangouyan, Sangareya, Yorikoguéa, Simbaya, Gnéguéya, Konia, Minguéa Tabétaye, Binsinké, Taban, ont été visitées en vue des autorisations de culture.

Partout nous nous sommes trouvés en face d'énormes difficultés.

a) **TADI** : Forêt complètement détruite à cause des continuels défrichements et des feux de brousse. Ne pouvant laisser les populations en danger, il a été acordé quelques hectares du reste de la partie de Forêt classée. Aucune possibilité en 1958.

b) **KOLAKORE** : La forêt de ce village a été classée pour des raisons d'utilité publique (réseau de ravitaillement d'eau de la ville de Conakry) toutes les zones de forêt cultivables sont entièrement défrichées, il ne reste plus que des bassins versants des marigots de Kitima Lamikouré qui forment le réseau des prises d'eau...

c) **KOURIA** : Il a été attribué aux populations de ce village le reste de la partie de forêt classée. Aucun octroi n'est possible l'an prochain.

d) **GOYAH** : Par manque d'entente, le cas de ce village n'a pas été réglé, les habitants tenant à défricher les fortes pentes et M. l'inspecteur s'y opposant formellement.

L'autorisation était subordonnée à l'acceptation par les habitants des limites indiquées par M. l'inspecteur...

TABILI-TANENE : C'est après 8 km de marche du village grimpant la montagne que nous sommes parvenus à procurer une dernière portion de forêt en état de culture. Elle ne suffit pas pour les habitants de ce village, l'an prochain aucune possibilité de culture pour les habitants de ce village.

BANGOUYAH : Aucun moyen n'a été trouvé pour les habitants de ce village, un hectare seulement a pu être donné pour une famille.

MANEAH : Ce village possède des droits coutumiers dans la forêt classée de Kakoulima dont les pentes versent les eaux de pluie en dehors des bassins de Kitima et Lamikouré...

FRIGUIADI : Les habitants de ce village sollicitaient également des terrains de culture dans les bassins versants de Kitima et Kolakouré...

SANGAREAH : Difficulté avec les habitants qui voulaient défricher dans la forêt de Kakoulima dont la terre est plus fertile que celle du terrain que le contrôleur, M. Vuarney, leur a proposé...

YOROKOGUIA : A cause des fortes pentes il n'a pas été possible de donner satisfaction aux habitants de ce village qui compte plus de 500 personnes.

SIMBAYAH : Pour satisfaire les habitants de ce village, il a été octroyé, des terrains de l'ancienne pépinière et le reste de la partie de forêt classée, la solution pour l'année prochaine étant remise.

GNEGUEA - KONIA : La dernière portion de forêt classée a été donnée aux habitants de ces villages avec les hameaux y dépendant sans pour autant suffir à toutes les familles.

MINGUEYA : Ce village a été partiellement satisfait, pour cette année seulement.

BENSINKE : Une portion de 36 hectares environ a été autorisée pour les habitants de ce village. L'an prochain aucune possibilité.

TABETAYE : Même situation que Yorokogdia. Fortes pentes, aucune autorisation de défrichement — mais il est certain que comme à Coyah, les défrichements non autorisés s'effectueront dans ce village.

TABAN : Ce village est limité cette année par des fortes pentes qui ne pourront plus être autorisées pour des cultures...

Dans 3 ou 4 ans à la cadence où se font les défrichements il est certain qu'il ne restera plus de forêts du moins pour les régions que nous avons visitées.

En face de telles difficultés, il est urgent que de nouvelles méthodes de culture soient instaurées dans le pays (en basse cote surtout).

Emmenagement des bas-fonds, des mangrobes. Evidemment ces travaux nécessiteront d'immenses sacrifices financiers et de gros efforts physiques, mais la famine qui menace à grand pas 12 pays doit obliger les pouvoir publics à se mettre au travail pour arrêter ce fléau...

Le rôle du service forestier, comme du service d'agriculture ne doit pas se limiter à des études purement techniques, et à des mesures repressives mais à impulser de nouvelles méthodes de culture avec les crédits mis à leur disposition...

Dans le cadre de l'action rurale, il est de nécessité urgente pour qu'une aide soit donnée immédiatement aux habitants de Yorokoguya, Benkouya, Tabétaye, afin que cette année ces populations puissent vivre.

Il y a à sauver des vies humaines et à protéger les forêts pour l'avenir même du Territoire. Tous les hommes politiques, soucieux de l'avenir de ce pays doivent se pencher sur ce problème grave de l'heure (alimentation). Un pays n'est prospère que si ses populations vivent en paix et mangent à leur faim.

CAMARA BENGALY.

(" La Liberté ", organe du R.D.A. de Guinée)

COUP D'ŒIL

Dans notre dernier numéro, nous avons donné des nouvelles du Soudan, aujourd'hui nous publions quelques informations sur l'action de nos camarades travailleurs de la GUINEE FRANÇAISE.

LE Syndicat des Auxiliaires de l'Administration de la Guinée décide une grève.

On sait que dans ce pays depuis 1935 le taux des salaires des auxiliaires de l'Administration Générale de la Guinée, demeure sans modification malgré l'élévation considérable du coût de la vie.

D'autre part les dernières intégrations des auxiliaires dans les différentes cadres locaux ont pris fin en 1948.

Les licenciements massifs sont opérés dans les différents services administratifs, ne touchant que les Africains, sous le couvert classique de la compression d'effectifs, alors que par ailleurs on procède à d'autres recrutements européens avec salaires plus élevés.

A différentes reprises, les responsables syndicaux attirèrent l'attention, en vain, des autorités.

Devant cet état de fait, les auxiliaires se réunirent en assemblée générale à Konakri et demandent avec insistance :

1° *L'intégration pure et simple par qualification professionnelle de tous auxiliaires ayant trois années de service effectif dans les différents cadres locaux de l'Administration Générale y compris des diplômés des écoles techniques et professionnelles ;*

2° *L'application du tableau de salaires présenté par leur syndicat sans aucune modification rétrograde et pour compter du 1er janvier 1955 ;*

3° *La constitution d'un Commission d'intégration et de reclassement avec représentation effective de leur syndicat ;*

4° *La révision de l'arrêté local n° 5104 du 18 octobre 1954, portant statut du personnel auxiliaire en particulier en ce qui concerne la discipline, l'inclusion de la gratuité de voyage en cas de congé, le maintien de 45 ans d'âge et 20 ans de service effectif pour prétendre à l'attribution de rentes viagères ;*

5° *La cessation immédiate des licenciements en cours et la reprise des agents licenciés avec le motif compression particulièrement aux travaux publics et aux finances.*

DECIDENT

1°) de déclencher une grève d'avertissement de 72 heures, les 4, 5 et 6 mars 1957, en cas de non-satisfaction, à la date du 27 février 1957 ;

2°) d'user tous les moyens légaux pour faire aboutir dans les meilleurs délais les présentes revendications ;

3°) invitent tous les élus du Territoire à faire siennes les présentes revendications ;

4°) Font appel à toutes organisations syndicales de soutenir dans le cadre de la solidarité effective les travailleurs auxiliaires dans leurs luttes.

LES AFRICAINS et le marché commun

NOUS avons par ailleurs fait allusion à une éventuelle opposition des Africains à ce projet qui engage l'avenir de l'Afrique.

Le quotidien « La Liberté », organe de la Guinée publie un éditorial signé par Lamara Abou, instituteur, qui déclare notamment : « Une union entre l'Europe et l'Afrique n'est pas à dédaigner si elle se fait dans le cadre d'une œuvre humaine. Certes, la France a avantage à ce que l'industrialisation de ce pays (l'Afrique) soit hâtée » et il cite une déclaration de M. Houphouet Boigny : « L'Afrique est la chance de la France mais l'Afrique ne doit pas être la chose de la France ! »

Cette dernière phrase résume l'opinion des Africains quant à l'Eurafrique et au Marché Commun. Chose d'autant plus étonnante que cette déclaration vient d'un ministre du Cabinet Mollet.

MAROC : l'U. M. T. s'adresse aux fonctionnaires et agents de la force publique

ON sait que la législation marocaine actuelle n'a pas encore accordé aux fonctionnaires et agents de la Fonction Publique le droit syndical.

Un projet de dahir est à l'étude concernant les syndicats professionnels de l'industrie et du commerce.

L'évolution du syndicalisme au Maroc connaît depuis quelque temps une grande ampleur. En effet, la grande centrale, l'U.M.T., vient de décider de s'intéresser à toutes ces corporations. Jusqu'à ce jour, cette centrale n'a orienté son organisation que dans la branche ouvrière.

Le journal « Al-Istiqlal », du 23 février, publie cet appel :

« Pour notre part, nous considérons que le retard apporté par le Gouvernement marocain à s'intéresser aux fonctionnaires est incompréhensible. Car, en effet, cette corporation est représentée au Conseil Economique par des organisations françaises, ce qui est inadmissible, car la grande majorité des fonctionnaires est constituée par des Marocains.

« Tant que le gouvernement se considère comme étant juste, il n'aura pas à craindre les revendications des fonctionnaires.

« Il doit donner l'exemple et se montrer disposé à discuter avec les gens qu'il emploie.

« Nous pensons, d'une manière générale, que le mouvement syndical au Maroc, est un mouvement, avant tout, constructif, et pas nécessairement revendicatif, d'où la participation de l'U.M.T. au Conseil Economique. En conséquence, il ne doit pas y avoir de différence entre les ouvriers et les fonctionnaires. Cette discrimination ne se justifiant en rien.

« Nous ne pensons pas non plus que les fonctionnaires marocains ne sont pas aptes à exercer leurs droits fondamentaux. Certains d'entre eux avaient fait preuve d'une vitalité et d'une maturité dans des moments difficiles dans leur activité syndicale dignes d'être prises en considération.

« Donc, nous ne pouvons qu'approuver l'initiative prise par les responsables de l'U.M.T. et qui consiste à organiser les fonctionnaires. D'ores et déjà, un stage fonctionne actuellement au Maroc au Centre Educatif des Chênes qui est fréquenté par 36 militants de l'U.M.T. représentant plusieurs régions du Maroc ».

SALARIÉS D'AFRIQUE

D'après les statistiques officielles (1) de fin 1954, il y avait alors :

En A.O.F. .... 372.547 salariés
En A.E.F. .... 152.397 salariés

Population A.O.F. : 19.650.000 habitants.

Population A.E.F. : 5.245.000 habitants.

Voici la répartition par branches professionnelles :

	A.O.F.	A.E.F.
Agriculture	65.137	18.000
Forêts	8.449	20.740
Mines	12.419	20.333
Industries - Bâtim.	30.779	12.188
Travaux publics ..	42.670	22.089
Transports et manutentions	33.134	14.292
Commerces et professions libérales	51.887	13.435
Professions domest.	20.446	14.520
SECTEUR PUBLIC :		
Administr. générale	52.397	5.200
Services Techniques	55.229	11.600
	372.547	152.397

(1) Commissariat général au plan.

L'INDÉPENDANCE DE GHANA

C'EST le 6 mars que Ghana « Côte de l'Or » est venu rejoindre les peuples indépendants.

Ghana s'est émancipé de la tutelle coloniale et se compte actuellement parmi les pays libres.

Tous les pays furent représentés à la grande fête de l'Indépendance à Ghana au grand dépit des colonialistes.

Le Docteur KWAME NKRUMAH, premier ministre de Ghana, disait qu'il n'était plus permis d'hésiter encore entre le droit des peuples et le régne aussi anachronique qu'inhumain des minorités racistes et des féodalités financières.

La présence du représentant de la Reine d'Angleterre, le maintien de Ghana au sein du Commonwealt reflète bien le sens de l'indépendance, car il y eu consentement des deux peuples et sans effusion de sang.

La démocratisation du pays de Ghana et son épanouissement ne pouvait se réaliser que grâce à son indépendance dans la lutte contre la domination coloniale et notamment contre les injustices et les inégalités sociales.

L'indépendance de Ghana ne fait que remplir de joie le cœur de tous les Algériens de voir un pays africain débarrassé de la servitude coloniale.

En France, les commerçants MUSULMANS s'organisent

Nous apprenons qu'une union syndicale (Syndicats des Hôteliers et Restaurateurs-cafétiers Musulmans) est créée à Paris et a établi son siège 22, rue Xavier-Privas, Paris 5e.

Sous la présidence de notre ami Aouine SAADI, cette organisation se propose de « défendre les intérêts de ses adhérents contre certaines pratiques dont ils sont objet ».

Libérez Bensid !

LE 18 décembre 1956 *notre camarade Abderrahmane BENSID a été arrêté et incarcéré à Fresnes sans aucun motif valable.*

Le 23 janvier dernier il a engagé une grève de la faim pour l'octroi du régime politique. Satisfaction lui a été donnée par suite d'une intervention de personnalités syndicales parmi lesquelles figurent les camarades Ida BOIREAU, secrétaire de la Fédération des employés FO, Pierre LAMBERT, syndiqué CGT, Alexandre HEBERT, secrétaire général de l'UD-FO de la Loire-Inférieure, Pierre DERCOURT, secrétaire de la Fédération des employés FO, Paul RUFF, secrétaire général du Syndicat de l'Enseignement de la Région Parisienne, Charles LEMOINE, délégué mineur, Robert CHERAMY, du bureau du Syndicat National de l'Enseignement secondaire.

BENSID n'est pas le seul qui se trouve dans cette situation. Nos responsables d'Algérie so également TOUS dans des camps dit « d'hébergement ».

Nous exigeons la libération de notre camarade BENSID Abderrahmane ainsi que celi des responsables de notre centrale d'Alger.



L'U. S. T. A. VIT ET COMBAT

REGION PARISIENNE

CHASSE AU FACIÈS

LE Gouvernement, prétextant la guerre qui fait rage dans notre malheureux pays, dispose en France actuellement de notre liberté individuelle pour « assurer l'ordre public » dont il se considère comme étant le gardien exclusif.

Il faut remonter loin dans l'histoire pour trouver un pareil arbitraire.

Si en Angleterre les citoyens sont protégés par l'**Habeas Corpus,** en France la Constitution de 1791 protège l'individu dans sa liberté individuelle. Elle déclare en outre que « nul homme ne pourrait être arrêté ou détenu que dans le cas déterminé par la loi ».

Les événements actuels sont une occasion pour l'invention de toutes sortes d'expédients et qui, en réalité, ne prouvent pas du tout la force de leurs promoteurs.

Les raisons officiellement données pour établir de tels procédés sont d'une absurdité qui ne fait pas honneur aux tenants du pouvoir, fussent-ils préfets de police.

C'est ainsi que, sous prétexte d'arrêter « les éléments **douteux** recherchés par la police pouvant se glisser » au mielieu de la masse des Nord-Africains, le bulletin municipal officiel publie un certain nombre de dispositions prises par la Préfecture de police « pour la surveillance des Nord -Africains dans la région parisienne ». Ces dispositions « nécessaires au maintien de l'ordre public » qui « continueront à être maintenues aussi longtemps que cela paraîtra utile », prévoient notamment :

Nous citons : « En premier lieu, des fonctionnaires spécialisés ont été chargés de surveiller les milieux douteux et s'acquittent de leur tâche dans des conditions satisfaisantes. D'autre part, des rondes ont lieu dans tous les quartiers où se groupent les Nord-Africains et les moyens mis en œuvre sont importants ; chaque nuit ont lieu des opérations tantôt limitées à des simples barrages avec interpellation de **tous les passants,** tantôt comprenant également des vérifications dans tous les débits de boissons. Des cars radio, dont l'équipage comprend quatre ou six gardiens, des voitures de tourisme munies également de radio et, enfin, huit voitures pie sillonnent chaque nuit la Capitale et portent plus spécialement leur attention dans les secteurs en question. La recherche des malfaiteurs nord-africains qui font l'objet de pièces de justice (mandat d'arrêt au d'emmener) est operée par les services compétents de la police judiciaire et donne dans l'ensemble d'heureux résultats... »

En application de ces décisions, tout celui qui a le teint brun peu être interpellé, retenu des heures et des heures au commissariat pour « contrôle d'identité ».

Tout celui qui a la peau basanée, cette couleur qui faisait trembler jadis les Nazis, se trouve exposé à cet arbitraire qui le suit même en France.

LACOSTE a des émules même à Paris.

Nous considérons que des faits de ce genre sont incompatibles avec le régime républicain.

D'un article paru dernièrement dans un quotidien du soir parisien, monsieur Maurice GARÇON, de l'Académie française, nous relevons ce passage : « Lorsque le temps a passé et que les mesures prises ne relèvent plus que de la critique de l'Histoire, il est rare qu'on ne constate pas que non seulement elles n'ont été que d'assez misérables expédiants, mais encore — ce qui est plus grave — qu'elles ont été inefficaces et n'ont servi, en faisant des martyrs, qu'à renforcer le développement des opinions qu'on avait pour dessein d'étouffer », et il canclut : « Il est urgent pour l'honneur de notre pays d'apporter une réforme profonde dans un système qui tend à rétablir en France la loi des suspects, de trop triste mémoire ».

Il est du devoir de tous les démocrates français, ouvriers ou intellectuels, étudiants, commerçants, paysans, de dénoncer cette mesure inique qui rappelle la chasse aux faciés qu'organisaient les fascistes contre les juifs pendant l'occupation.

Ahmed Bekhat

BEZONS

Les travailleurs Algériens des "Cables de Lyon" ont décidé de créer une section U.S.T.A., le Bureau formé, les statuts vont être déposés.

BOULOGNE - RENAULT

Aux usines RENAULT, 400 numéros de "LA VOIX DU TRAVAILLEUR ALGÉRIEN" ont été vendus à la criée en une heure. Ce qui prouve l'accueil chaleureux qui a été réservé à notre journal

NANTERRE

Plusieurs dizaines de cartes ont été placées chez WILLÈME.

JEUFOSSE (S.-&-O.)

Une nouvelle section métallurgique a été créée à JEUFOSSE, aux Ets PIRET. Notre camarade : HANIS Idir est secrétaire général.

REGION DU NORD

DANS cette région où est groupée une grande partie des travailleurs algériens, l'U.S.T.A. est en progression constante. Des sections se créent journellement dans toutes les corporations. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que nous sommes présents dans presque toute la totalité des usines, des mines, des bâtiments.

Des bureaux d'Unions Locales sont ouverts à ROUBAIX, TOURCOING, LILLE VALENCIENNE, DOUAI, où une permanence est assurée renseignant nos compatriotes sur tout ce qui les intéresse au point de vue social. Des démarches sont ainsi faites par nos responsables auprès des organismes d'Allocations Familiales et de la Sécurité Sociale.

Bien sûr, notre action ne se fait pas de tout repos.

Malgré les perquisitions (5 au cours de ce mois), les arrestations, les brimades continuelles, la surveillance étroite de nos locaux par la police, l'U.S.T.A. mène une grande activité.

Ces agissements qui ont tendance à se multiplier ne font que galvaniser nos énergies et inciter nos camarades à agir avec plus de vigueur comme nous le prouvent les résultats obtenus au cours du mois de mars.

Evidemment nos succès ne vont pas sans jeter un désarroi parmi les responsables de la C.G.T. dans cette région, qui comme nous le verrons plus loin, emploient des méthodes peu singulières pour essayer, en vain, de relever leur prestige perdu à jamais.

ROUBAIX

LES responsables de la C.G.T., en plus des attaques dont nous sommes journellement l'objet, ont pris tout dernièrement l'initiative d'établir à l'avance des cartes d'adhésion aux travailleurs algériens sans que ceux-ci les aient sollicités et ont été les distribuer à domicile.

Mais les travailleurs algériens, décidés à rompre avec toute organisation communiste et à se débarrasser de ces sois-disant défenseurs de la classe ouvrière, les cégétistes ont été pour leur frais ; une délégation U.S.T.A. s'est rendue par la suite à la bourse du travail pour protester contre ce nouveau mode de recrutement qui dénote la faillite de ses promoteurs.

Nous enregistrons 202 nouvelles adhésions au cours de ce mois dans les textiles et les bâtiments. D'autres sections sont en voie de formation.

— Deux diffuseurs de « La Voix du Travailleur Algérien » ont été emmenés au commissariat et ne furent libérés qu'après intervention de nos responsables locaux.

— Notre Union Locale a intenté une action au Prud'homme, pour licenciement abusif, contre les Ets « Les Ressorts Français ».

DOUAI

AU cours de ce mois, 113 nouvelles adhésions ont été enregistrées.

— Un bureau d'Union Locale est ouvert où une permanence est assurée.

LILLE

A la suite de la dernière grève déclenchée par le M.N.A. de nombreux ouvriers algériens n'ont pu reprendre leur travail à Lille et sa région. Ils viennent d'être reembauchés grâce aux démarches de nos responsables. Nous les félicitons pour cette courageuse action.

— Notre journal a été largement diffusé dans cette région. Un accueil chaleureux lui a été réservé. Le contingent a été épuisé en une heure et une commande de 1.000 numéros supplémentaire nous a été passée.

— Une délégation conduite par le secrétaire de l'Union Régionale, Ouramdane Mohammed, s'est rendue à la Préfecture de Lille pour protester contre les atteintes aux libertés syndicales maintes fois répétées par la police locale.

En effet, depuis quelque temps nos responsables sont l'objet quotidiennement de brimades allant jusqu'à l'arrestation. Nos locaux sont souvent perquisitionnés, et le matériel syndical saisi. (Cartes, timbres, etc.)

— Par ailleurs, le camarade BOUTAZIR, secrétaire de l'Union Locale de Lille, a intervenu auprès de l'inspection du travail à la suite du licenciement sans préavis de 3 ouvriers employés à la Cie Française des Métaux à la Madeleine-lez-Lille.

C'est ainsi qu'il a obtenu la réintégration de ces travailleurs. Il en est de même pour 2 autres ouvriers du bâtiment des « Ets Fluquet » à Lille.

LENS

UN syndicat des Houillères a été constitué et les statuts déposés. Plusieurs dizaines de cartes ont été distribuées.

AULNOYE

UNE nouvelle section a vu le jour et 80 cartes ont été placées.

REGION DE L'EST

DANS la région de l'Est qui comprend le Haut-Rhin, les Vosges, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et les Ardennes, l'USTA consolide de plus en plus ses positions. Plusieurs actions ont été menées par nos sections tant au point de vue organique qu'au point de vue revendicatif. Par manque de place nous ne pouvons citer ici que quelques unes.

FUMAY : Nous enregistrons au cours de ce mois 50 nouvelles adhésions.

LONGWY : 35 nouvelles cartes placées.

UKANGE : Deux sections ont été créées dans la Métallurgie aux établissements Wendel et Sollak.

FORBACH : Les mineurs s'organisent.

Plusieurs milliers d'Algériens travaillant dans les mines de la région ont décidé de s'organiser. Une section USTA fut créée et les statuts vont être déposés.

Dans le prochain numéro nous donnerons en détail les activités de cette importante section.

REGION NORMANDE

ROUEN

UNE section métallurgique a été constituée. Le mois écoulé 40 nouvelles cartes viennent d'être délivrées.

REGION DE LYON

SYNDICATS DE LA MÉTALLURGIE

LE camarade RACHID nous a transmis la lettre suivante :

Depuis quelque temps nous avons enregistré un grand succès grâce à la vente à la criée de notre journal.

A l'heure actuelle je ne puis vous dire combien, cette action, si simple soit-elle, a réveillé la conscience de beaucoup de camarades qui repartent au travail avec plus de foi et de courage.

Si la confiance règne parmi tous nos adhérents et les travailleurs algériens en général, nous avons souffert au début de notre action de l'incompréhension de certains camarades des travailleurs français. Aujourd'hui ça va beaucoup mieux et les contacts sont plus que cordiaux.

Pour galvaniser les énergies, nous avons envisagé, dans les jours à venir, d'organiser des meetings et de renforcer les moyens de propagande, par la distribution de tracts, des réunions à l'échelle usine et organisation de meetings.

En un mot, il faut que nous arrivions à créer avec tous nos camarades, dans chaque établissement, une ambiance de solidarité agissante autour de notre syndicat dont nous défendons l'indépendance.

A nos yeux il paraît que c'est là le seul moyen, la seule arme pour mettre bas tous ces masques de démagogie dont se servent certains responsables de la C.G.T.

Nous démontrerons à nos frères que nous sommes les seuls à les défendre par notre dévouement et notre détermination pour une libération économique, sociale et culturelle du peuple algérien en lutte pour son indépendance.

Nombreux sont nos camarades qui ont rejoint nos rangs parce qu'ils ont compris l'importance que revêt aux yeux des prolétaires du monde entier la création d'une centrale syndicale algérienne. Parce que aussi ils veulent en finir avec cette exploitation honteuse, cette escroquerie morale dont ils étaient victimes.

Après avoir décrit les conditions misérables dans lesquelles se débattent les travailleurs algériens, notre camarade RACHID continue : *«C'est tout simplement parce qu'il n'y avait pas de lien qui nous unit. »* Aujourd'hui ce lien existe. C'est l'U.S.T.A.

C'est là notre salut, le salut de tous les prolétaires algériens. Il serait criminel de dire le contraire ou même de le penser.

C'est pourquoi aujourd'hui je fais appel à votre conscience d'hommes et de peuple asservi depuis plus de 127 ans pour vous dire : Camarades, réveillez-vous. Le glas de l'asservissement et du paupérisme a sonné. Réveillez-vous. Rejoignez en masse l'U.S.T.A. et laissez les rénégats se repaire dans leur opulence éphémère.

Avez-vous donc oublié la honteuse exploitation dont vous êtes l'objet ? Avez-vous oublié cette existence misérable et ces travaux pénibles et ingrats et ces lieux infectes où vous habitez pêle-mêle, entassés comme les lapins dans un clapier et qu'on appele cyniquement « logement » ? Rejoingnez l'U.S.T.A. et tous unis fraternellement coude à coude, animés d'une ferme volonté et d'une grande persévérance dans nos desseins. Nous vaincrons cette misère et ces douleurs.

Pour mieux comprendre l'importance de l'U.S.T.A. il est d'une nécessité impérieuse pour chacun de nous, pour chaque Algérien et Algérienne de voir toutes ces réalités bien en face, de méditer sur sa propre condition de vie.

Certes, le chemin est long, il n'est pas sans entraves ni obstacles et c'est à nous tous, uniquement à nous, que revient la tâche de veiller à la bonne marche et à la vitalité de l'U.S.T.A.

Malgré cela nous pouvons. D'ores et déjà à Lyon de grands résultats ont été acquis ; des sections syndicales ont été notamment créées aux établissements Berleit, Paris-Rhône, Calor, S. W., Seguin, S.L.E.V.E., etc. D'autres sont en voie de formation comme dans les « Aciéries du Rhône ».

Activités du Bureau Régional

CES derniers temps les responsables de l'U.S.T.A. mènent une activité intense à Lyon.

Dans sa dernière réunion, le Bureau régional a pris d'importantes décisions, parmi lesquelles nous relevons :

— Placer des paneaux USTA dans toutes les usines où il y a la main d'œuvre algérienne.

— Organisation de meetings volants à la sortie des usines.

— Réunions régulières des responsables de l'USTA de tous les usines afin de coordonner leur action, etc...

— Engager une action de grande envergure dans les environs de Lyon et organiser à Monplaisir-la-Plaine un meeting.

— etc., etc...

La Fédération de France de l'USTA félicite ces camarades pour les résultats obtenus dans si peu de temps quant au recrutement en général, et Rachid en particulier. Cet énergique militant de la cause du prolétariat algérien mène une activité inlassable.

Qu'il soit un exemple pour nos autres responsables.

Etablissements SEGUIN

UNE unité d'action a été réalisée avec les camarades travailleurs français. C'est ainsi qu'une action commune revendicative U.S.T.A.-C.G.T. a été engagée par ces deux organisations. Une grève d'une heure a été observée et évidemment le succès a été total (100 %).

Travail effectué par des ouvriers syndiqués.
Les Presses Ouvrières,
17, rue Curton, Clichy (Seine)